

Le droit minier camerounais, comme la plupart des législations minières d'Afrique noire francophone, tire ses origines des textes coloniaux. Pendant la période coloniale, l'exploitation minière était fondée sur le pillage sauvage des ressources minérales au profit des puissances coloniales. En 1964, le Cameroun s'est doté de sa première législation minière.

Ce texte a par la suite été abrogé par la loi de 2001 portant Code minier, avec pour objectifs, la lutte contre la pauvreté et la relance des investissements, dans un contexte de crise économique.

Dans la recherche d'une législation moderne, la loi de 2001 a été abrogée, ainsi que son décret d'application. C'est dans ce sens que les notions de transparence, de local content, et de bonne gouvernance ont pu être introduites, dans le but d'asseoir un développement inclusif.

Ruben Akono Minlo est chargé de cours à la faculté des sciences juridiques et politiques de l'université de Ngaoundéré au Cameroun. Il est actuellement chef des services des diplômes, des programmes d'enseignement et de la recherche à la faculté des sciences économiques et de gestion de l'université de Yaoundé II SOA depuis mars 2018.

Photo de couverture : © Unsplash

ISBN : 978-2-336-41218-4

22 €



Ruben Akono Minlo



Introduction au droit minier
applicable au Cameroun

Ruben Akono Minlo

Introduction au droit minier applicable au Cameroun

Une vue synoptique des aspects
juridiques de l'exploitation minière



Préface de Yannick Serge Nkoulou



L'Harmattan